



# GRAND SITE

## « PUY MARY – VOLCAN DU CANTAL »



Photos : S. BONAL

# CONVENTION CADRE

Entre :

L'Etat, représenté par M. Alain RIGOLET, Préfet du Cantal,

La Région Auvergne, représentée par M. René SOUCHON, Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne,

Le Département du Cantal, représenté par M. Vincent DESCŒUR, Président du Conseil Général du Cantal,

et

Le Syndicat Mixte du Puy Mary, représenté par M. Bernard DELCROS, Vice-Président délégué,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE :**

**S**itué dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et au cœur des Monts du Cantal, le massif du Puy Mary peut sembler être, à priori, une poussée de magma comme tant d'autres au milieu d'un immense strato-volcan. Mais ce qui en fait un site exceptionnel et de notoriété nationale, tient peut-être au fait que les glaciers aient creusé, tout autour, des vallées accessibles à l'homme, propices à l'activité agricole et à la construction d'axes routiers.

Le Grand Site présente une nature riche et préservée : toutes les fleurs de la montagne s'offrent au regard, noyées dans un tapis flamboyant de luminosité et de parfums : Grande Gentiane jaune, Lis martagon, Anémone... S'y réfugient également de mystérieuses petites plantes carnivores (la Drosera et la Grassette) ou encore des espèces témoins des époques glaciaires, jalousement cachées dans les crêtes rocheuses... Fleurons de la faune montagnarde, le chamois, le mouflon, la discrète marmotte se hasardent d'éboulis rocheux en pelouses et landes à myrtilles. La partie la plus riche a ainsi été proposée pour intégrer le réseau Natura 2000.

Ces vertes terres d'estives, égayées par des troupeaux de vaches rouges Salers, dévoilent également l'empreinte de l'homme, l'ancrage économique et culturel d'un pays authentique,

dont les traditions et savoir-faire montagnards (transhumance, fabrication du fromage de Cantal, gastronomie, taille de la pierre volcanique...) sont restés vivants.

Enfin, important espace naturel, le Grand Site du Puy Mary se décline en une palette d'activités et de loisirs accessible à tous : balades ; randonnées pédestres, équestres et VTT ; parapente ; escalade ; sports d'eaux vives ; pêche ; ski de fond ; ski de randonnée ; raquette à neige ; escalade sur glace ; sans oublier les sorties géologiques, culturelles ou "nature", accompagnées de professionnels.

**A**u centre de ce vaste massif, l'emblématique pyramide du Puy Mary (1 787 mètres) domine fièrement puys, dômes, éperons rocheux qui composent le plus grand Volcan d'Europe (2 700 km<sup>2</sup>) qui surgit il y a 12 millions d'années pour s'endormir il y a environ 2 millions d'années. Remodelé par les eaux et les glaces, l'époustouflant panorama né de cette fabuleuse érosion surprend les visiteurs, notamment au Puy Mary où 7 vallées glaciaires rayonnent en étoile autour du sommet.



Ce sont ces paysages exceptionnels qui ont conduit à la protection, en 1985, de 10 000 ha du « massif cantalien » en tant que site classé en application des articles L 341-1 et suivant du code de l'environnement (*ancienne loi 1930*).

**L**a présence de plusieurs axes routiers facilitant l'accessibilité à cet espace exceptionnel a largement contribué à sa fréquentation. Les derniers comptages réalisés en 2002 dans le cadre de l'Opération Grand Site indiquent près de 600 000 visiteurs de juin à septembre sur le site protégé. A cette fréquentation estivale, il convient de rajouter l'accueil de nombreux visiteurs en hiver sur les trois zones nordiques existantes sur le massif. Cette fréquentation estivale entraîne des difficultés de stationnement sur le Col du Pas de Peyrol, plus haut col routier du Massif Central (1 585 mètres), au pied du Puy Mary. Lieu incontournable inscrit dans tous les guides touristiques, près de 500 véhicules ont pu y être comptabilisés pour seulement 200 places de stationnement existantes !

**L**'un des deux sites naturels les plus visités de la Région Auvergne, le Grand Site du Puy Mary dévoile toute sa beauté mais révèle également toute sa fragilité :

- des dégradations compromettent le propre devenir de ce massif sensible (érosion des sols, création de sentiers sauvages, non-respect des sites et des espèces par la pollution, le dérangement, la cueillette sauvage... ; stationnements anarchiques) ;
- les conditions d'accueil et de gestion des flux touristiques sont également inadaptées à la qualité et à la notoriété du site (absence de structure d'information, manque de places de stationnement ou de service alternatif) ;
- les outils de compréhension du site sont peu nombreux, tant sur ses qualités naturelles et paysagères que sur les spécificités de sa formation géologique ;
- les retombées économiques au plan local ne sont pas suffisamment tangibles, bien loin de ce que l'on pourrait attendre d'une telle renommée ;

- le site ne connaît pas de gestion réellement cohérente et les vallées se « tournent le dos », notamment par la contrainte naturelle de la fermeture du col du Pas de Peyrol pendant six mois l'hiver ;
- enfin, le Cantal connaît des difficultés économiques propres aux zones de montagne.

**C**onscients des risques encourus pour sa qualité et son intégrité du fait d'une fréquentation en constante augmentation et de l'inorganisation du site, le Conseil Général du Cantal a été à l'origine de l'engagement d'une Opération Grand Site en 1997. Un Comité de pilotage a pour cela été mis en place, co-présidé par M. le Préfet du Cantal et M. le Président du Conseil Général, associant les communes et structures intercommunales, les Services de l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne ainsi que des organismes publics, chambres consulaires et certaines associations départementales.

Le **11 mars 1999**, l'aboutissement de cette première démarche de concertation et de coordination permettait de voir le projet d'Opération Grand Site « **Puy Mary – Volcan du Cantal** » (document d'orientation) validé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Cette étape permettait à l'ensemble des partenaires de travailler à la préservation, la valorisation et la gestion durable de ce haut lieu, joyau du patrimoine cantalien.

**P**our mener à bien ce projet, le **Syndicat Mixte du Puy Mary** a été créé en décembre 1999 pour assurer la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. Composé du Conseil Général du Cantal, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de treize communes du massif (voir article 1), ce syndicat est devenu la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation de cette démarche mais surtout le garant de l'esprit du projet Grand Site.

Bien au-delà de ses membres, l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux ont pris conscience des enjeux de développement et d'image du Puy Mary pour le Cantal. Un **Conseil de développement** a ainsi vu le jour, inscrit dans les statuts du Syndicat. Ce "collège de personnes ressources" émanant du territoire regroupe à ce jour 70 organismes partenaires, dans les domaines de l'environnement, des activités de pleine nature, du tourisme, de l'agriculture, de l'économie, des services... L'objectif du Grand Site est de fédérer ces forces vives, afin qu'elles s'organisent pour promouvoir et mettre en œuvre ensemble un véritable projet de Massif.

**A**près plusieurs années de réflexion et de concertation locale, organisées avec les membres du Conseil de développement, un « **Programme d'actions détaillé / Objectif 2010** » a été validé en novembre 2003 par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Puy Mary.

Un **Comité de suivi**, constitué des principaux organismes partenaires du projet Grand Site, a également été créé afin d'accompagner sa mise en œuvre, évaluer les actions engagées et si besoin proposer des améliorations au programme. Le Conseil de développement,

organe consultatif, devra également participer activement à cette démarche de suivi et d'évaluation (cf. Schéma d'organisation en **annexe II**)

Les débats publics engagés lors de la phase d'élaboration du projet continueront à tisser des liens entre la structure gestionnaire du Grand Site et l'ensemble de la population locale.

## **ARTICLE 1 : PERIMETRE DE L'OPERATION** (cf. schéma d'intention en annexe I)

Le principe général de l'Opération Grand Site est d'élargir le territoire de découverte, pour permettre une maîtrise des flux vers le Pas de Peyrol, et créer ainsi un nouvel élan de développement des vallées. Dans cet esprit, le périmètre « Grand Site » retenu est plus large que les simples limites du site classé. Le schéma de développement repose sur la combinaison de ces deux échelles territoriales dites en cercles concentriques :

- **le site classé (10 000 ha)** : espace de découverte et d'évasion où s'exprime la mise en valeur de la montagne dans le respect de son paysage et la volonté de gestion durable du site classé ;
- **les vallées et villages périphériques** : territoire de redynamisation du tissu local où s'organise le projet de développement durable du massif.

Treize communes (36 000 ha – 2 400 habitants – moins de 7 habitants au km<sup>2</sup>), constituent le territoire de réalisation du programme d'actions Grand Site\* :

*Dienne, Lavigerie, Cheylade, Le Claux, Saint Vincent de Salers, Le Vaulmier,  
Le Falgoux, Lascelles, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Mandailles-Saint-Julien,  
St Projet-de-Salers, Le Fau, St Paul-de-Salers.*

\* en souligné, les communes concernées par le site classé.

## **ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS ET LA STRATEGIE GRAND SITE**

Bien qu'elle soit dans l'obligation de remplir plusieurs conditions, l'Opération Grand Site ne crée aucune nouvelle contrainte réglementaire sur le périmètre retenu. Sur le massif du Puy Mary, la protection des espaces naturels et ruraux est déjà assurée par les mesures réglementaires suivantes :

- les dispositions applicables en zone de montagne : articles L.145-1 s., R.145-1 s. du code de l'urbanisme (pour l'ensemble du Cantal) ;

- le classement des crêtes du massif du Puy Mary : articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'Environnement (sur huit des treize communes Grand Site) ;
- le décret de création du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : articles L.333-1 s., R. 244-1 s. du code de l'environnement et articles L. 121-4, L. 122-1, L. 123-1, L. 123-14, L. 124-2, L. 142-3 du code de l'urbanisme (pour les treize communes) ;
- la désignation en Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000) : articles L. 414-1 à L. 414-7, R. 214-5 à R. 214-39 du code de l'environnement (pour sept communes).

Dans le cadre du projet « **Puy Mary - Volcan du Cantal** », l'enjeu est de révéler aux visiteurs les valeurs réelles du Grand Site et « l'esprit des lieux ». A cette fin, les six objectifs retenus sont :

- requalifier le site sur le plan paysager, préserver l'environnement et maîtriser les flux touristiques ;
- développer la connaissance et la compréhension du Volcan cantalien (patrimoine naturel, paysager, géologique, culturel...) ;
- faire du Puy Mary le site "phare" du tourisme cantalien et un espace naturel de découverte et d'enrichissement personnel ;
- générer des ressources en faveur de la préservation et de la gestion durable du site ;
- développer les services et activités économiques dans les vallées, dans le respect des paysages, des milieux, des espèces et de l'identité locale ;
- contribuer à la redynamisation économique des vallées.

La stratégie de développement du Grand Site se fonde ainsi sur trois principes :

- remettre ce patrimoine naturel riche et sauvegardé au cœur des préoccupations ;
- impulser une dynamique économique dans toutes les vallées à partir de cet environnement patrimonial extrêmement riche ;
- mettre en œuvre des actions précises de développement local, qui contribuent à la qualité de l'accueil, à la création de ressources économiques nouvelles (pour les acteurs locaux et la gestion du site), et à la mise en pratique des principes du développement durable.

Préservant "l'esprit des lieux", le « **Programme d'actions détaillé / objectif 2010** », élaboré en 2003, privilégie la solution d'un minimum d'aménagement sur le massif, une intégration paysagère optimale des projets et le développement de services et d'activités.

## **ARTICLE 3 : LE PROGRAMME D'ACTIONS GRAND SITE**

Après plusieurs années de réflexion et de concertation, organisées avec les membres du Conseil de Développement, le programme d'actions, validé en novembre 2003 par le Comité Syndical du Puy Mary, est constitué de nombreuses actions indispensables à la réussite du projet "Grand Site", concernant soit le site classé, espace de découverte et d'évasion, soit les vallées, territoire de redynamisation. Toutes ces actions se feront dans le respect du caractère exceptionnel du Massif du Puy Mary (nature, paysage, patrimoine, esprit des lieux, etc.) et de ses habitants.

Décliné en trente-neuf fiches actions, le « **Programme d'actions détaillé / Objectif 2010** » de l'Opération Grand Site « **Puy Mary - Volcan du Cantal** », est structuré en quatre axes de développement. Les trois premiers reflètent de façon thématique les trois constantes des Opérations Grand Site : la qualité des sites classés, l'accueil des visiteurs, les retombées économiques locales. Le dernier regroupe quant à lui les actions préfigurant la gestion durable des lieux, le pilotage de l'Opération Grand site, ainsi que la gestion du site à long terme.

### **AXE A : La mise en valeur du paysage du Grand Site.**

Ce programme de requalification et de valorisation doit permettre à terme de redonner au massif tous ses motifs d'intérêt historique et pittoresque des paysages, invitant le visiteur à la découverte des patrimoines du Grand Site mais surtout à capter l'« esprit des lieux ».

Ces actions fondamentales, qui remettent le patrimoine au cœur des préoccupations de développement, concernent principalement :

- 1- le traitement des routes et de leurs abords, premier observatoire des paysages du Volcan cantalien, suivant les principes du Schéma de cohérence paysagère des aménagements routiers ;
- 2- la reconquête paysagère et l'aménagement des sites sensibles et stratégiques (cols du Pas de Peyrol, de Serre, Eylac, Redondet, Pertus, etc.) ;
- 3- la création d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles ;
- 4- la réhabilitation, le traitement urbain et paysager des villages ;
- 5- la restauration du « petit patrimoine » et la requalification du patrimoine bâti.

### **AXE B : L'organisation de la découverte du Grand Site.**

Afin de permettre une fréquentation touristique équilibrée sur l'ensemble du territoire du Grand Site, un nouveau mode de découverte est proposé sur le massif du Puy Mary, dont les principaux éléments structurants seront les « lieux d'accueil et d'interprétation » et le « transport découverte ».

- 1- Un **réseau d'accueil des visiteurs et d'interprétation** sur le thème central du Volcan du Cantal verra le jour. Il sera constitué de la « Maison de Site » au Pas de Peyrol et de quatre « Centres d'Accueil et d'Interprétation » dans les vallées.  
L'objectif est avant tout « d'ouvrir les portes du Grand Site » à tous les visiteurs, de les informer sur les activités, produits et services mis à leur disposition, de les réorienter sur le massif et dans le département, mais également de leur apporter les informations nécessaires à une bonne découverte et compréhension du massif du Puy Mary et de ses richesses patrimoniales.
- 2- Un **système de transport découverte** permettra, en haute saison touristique, de relier les « portes d'entrée » du Grand Site et de desservir le Pas de Peyrol et les vallées rayonnantes. Alliant un service de transport adapté au site et des animations de découverte, l'offre de transport devra respecter les impératifs économiques, touristiques et d'environnement suivants : *compatibilité avec les objectifs de sauvegarde, de requalification du site, et de valorisation du potentiel touristique de la zone ; réduction de la capacité de stationnement sur le site classé ; maintien du trafic de transit ; équilibre de gestion de l'opération ; satisfaction de la clientèle touristique ; professionnalisme de l'opérateur ; qualité du service et des produits offerts.*
- 3- Un **Plan local de Randonnée** permettra la découverte de l'ensemble du massif par un réseau de sentiers adaptés et qualifiés, accompagné des hébergements et des animations adaptés. Le développement d'autres activités de pleine nature sera également facilité.
- 4- Enfin, la mise en place de services particuliers permettra d'améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, ainsi que la promotion des ressources locales (signalétique...).

### **AXE C : La redynamisation économique du Grand Site.**

L'objectif est d'affirmer la destination touristique du Grand Site dans son ensemble et notamment de susciter l'envie de visiter les villages de montagne et les vallées rayonnantes du Puy Mary. Pour cela, il s'agira principalement :

- 1- de mettre en place des actions de promotion et de communication autour d'une nouvelle image Grand Site, proche de ses richesses patrimoniales et de « l'esprit des lieux » ;
- 2- de développer et commercialiser des produits et séjours touristiques, afin d'augmenter les retombées économiques locales, notamment sur le thème de la "découverte du Volcan du Cantal" (il ne s'agit pas de créer des unités touristiques nouvelles (UTN) mais de réhabiliter et de mettre aux normes le patrimoine existant et d'augmenter, par exemple, l'offre de demi-saison) ;

- 3- de soutenir les initiatives de création d'animations ou de manifestations respectueuses du site, participant au rapprochement des acteurs du territoire, la valorisation de l'identité du Volcan cantalien et favorisant des retombées économiques directes ou indirectes ;
- 4- d'élaborer des actions pédagogiques et culturelles dans les vallées (sensibilisation aux richesses et à la fragilité du site, notion de développement durable, éducation artistique des jeunes...)

Cet axe, l'un des fondements de la démarche "Opération Grand Site", doit notamment permettre de repositionner l'avenir du massif du Puy Mary dans le cadre d'un développement durable, c'est-à-dire un développement qui place l'être humain au cœur du processus et propose de conjuguer l'efficacité économique, les équilibres sociaux et la préservation des ressources pour les générations futures.

Les retombées économiques de cette démarche devront donc profiter bien évidemment aux acteurs économiques locaux, mais également au site lui-même, ainsi qu'aux habitants du Grand Site « ***Puy Mary - Volcan du Cantal*** ».

#### **AXE D : Animation, suivi et gestion de l'Opération Grand Site.**

Pour espérer atteindre cette perspective de développement durable du Grand Site « ***Puy Mary - Volcan du Cantal*** », l'animation et la coordination du programme d'actions et de ses divers acteurs sont indispensables pour mettre en œuvre un projet cohérent, concerté et fédérateur.

Cet axe transversal concerne donc le suivi technique et administratif de l'Opération, l'accueil professionnel et qualifié, l'information permanente des partenaires et de la population locale, le suivi paysager, et enfin l'évaluation des actions dans une démarche qualitative.

### **ARTICLE 4 : EVALUATION FINANCIERE GLOBALE**

L'ensemble des actions du programme Grand Site, permettant d'atteindre « l'objectif 2010 », est évalué à plus de **20 millions d'€uros**.

Une première tranche de travaux et d'opérations pour la **période 2004-2006** a été évaluée à **13 millions d'€uros**, hors enfouissement de réseaux, mise en œuvre du transport découverte et amélioration de la couverture en téléphonie mobile.

<u>Dépenses</u>	<u>Total en K€HT</u>	<u>Remarques</u>
<b>Ensemble du programme</b> <b>Grand Site 2004-2006</b>  Axe A Axe B Axe C Axe D  <i>(hors actions ci-dessous)</i>	<b>13 490,80</b> <b>K€uros</b>  10 191,8 2 398 269 632	A répartir  par conventions  d'application
Enfouissements des réseaux aériens classés urgents sur le périmètre Grand Site Action 1c	<b>1 260 K€uros</b>	Un programme sera proposé pour traiter les secteurs ultra-prioritaires et inséré dans les conventions d'application.
Mise en œuvre du transport découverte Action 17	<b>2 715 K€uros</b>	La phase d'expérimentation, prévue en 2006, permettra de préciser l'investissement nécessaire au projet, les modalités de fonctionnement et les montages juridiques possibles...
Amélioration de la couverture en téléphonie mobile / Action 22	<b>Non évalué</b>	Action hors convention Grand Site

## **ARTICLE 5 : COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROGRAMMES D'INTERVENTION :**

Les signataires de la présente convention s'engagent à rechercher une cohérence et une complémentarité avec les procédures et programmes d'intervention qui sont en cours sur le périmètre de l'Opération Grand Site, notamment la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et la procédure Natura 2000.

## **ARTICLE 6 : MAITRISE D'OUVRAGE :**

Depuis 1999, le Syndicat Mixte du Puy Mary assure la maîtrise d'ouvrage de l'Opération Grand Site « **Puy Mary – Volcan du Cantal** ». Composé du Conseil Général du Cantal, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de treize communes du massif, ce Syndicat est ainsi devenu la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation de cette démarche, mais surtout le garant de l'esprit du projet Grand Site.

Cette mission consiste principalement à :

- finaliser et mettre en œuvre le programme d'actions Grand Site ;

- assurer la maîtrise d'ouvrage directe des actions structurantes pour le projet global ;
- garantir la qualité, la cohérence et le respect de la démarche pour tous les projets "Grand Site", ceci quel qu'en soit le maître d'ouvrage ;
- renforcer les relations avec tous les partenaires de l'Opération Grand Site et animer les partenariats ;
- assurer la communication globale vers l'intérieur et l'extérieur du Grand Site ;
- assurer la gestion durable du Grand Site en partenariat avec les autres collectivités locales et les acteurs locaux.

Pour cela, le Syndicat Mixte du Puy Mary s'est doté des moyens nécessaires (administratifs, techniques et financiers), soutenu par ses divers partenaires.

Il profitera également du Réseau des Grands Sites de France, dont il est membre fondateur, comme lieu d'échange d'expériences et de compétences, mais également de réflexion et d'innovation pour les Grands Sites.

## **ARTICLE 7 : CONVENTIONS D'APPLICATION**

Sur la base de l'ensemble du programme d'actions détaillé 2004-2006, les signataires de la présente convention conviennent de conjuguer leurs efforts pour contribuer à la mise en œuvre et à la réussite de l'Opération Grand Site « ***Puy Mary - Volcan du Cantal*** ».

En fonction des priorités et des dotations financières de chacun pouvant être affectées à ce programme, ils s'engagent à signer des conventions d'application, annuelles ou triennales, qui traduiront la mise en œuvre du programme, année par année, action par action, partenaire par partenaire.

**Convention cadre Grand Site « *Puy Mary – Volcan du Cantal* »  
signée le 11 février 2005, à Aurillac,**

(Fait en quatre exemplaires)

Le Préfet du Cantal,

Alain RIGOLET

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,  
*Pour le Président, le Vice-Président délégué,*

René SOUCHON

Le Président du Conseil Général du Cantal,

Vincent DESCŒUR

Le Président du Syndicat Mixte du Puy Mary,  
*Pour le Président, le Vice-Président délégué,*

Bernard DELCROS